

tenant, messieurs, qui a amené cela devant public ? Ce n'est pas dans les articles du *Canadien* ou de l'*Événement*. Ce fait là est venu à l'enquête et sur les transcriptions du demandeur. Mais qu'a-t-il fait alors cet homme dont on a ici attaqué la crédibilité ? Il a mené ses soldats à l'exercice où les autres n'ont pas voulu se rendre, et il vous dit bien honnêtement que, après, ils ont bu un peu.

Lorsque tout le bataillon reculait ou refusait de marcher, quel est celui qui n'aurait pas été bien aise de voir que sa compagnie était prête à faire son devoir quand même il aurait dû, pour l'y engager, lui promettre quelque chose. Et le capitaine Garneau qui commandait cette compagnie vous dit qu'il l'a menée, qu'elle était seule sur le terrain—et il a répondu au Lieut.-Col. Amyot qui l'interrogeait que, s'il eut été le commandant du bataillon, il l'eût mené driller. Il avoue qu'il leur avait promis, s'ils voulaient faire l'exercice, qu'il les traiterait le lendemain. Et le lendemain en effet il devait être assez content pour leur donner un coup, et le leur donner bon.

Votre conscience et votre Dieu.

Maintenant, messieurs, je laisse la cause entre vos mains. Je n'ai plus rien autre chose à vous dire, si ce n'est de vous rappeler encore une fois les devoirs qui vous incombent et de vous répéter

que vous remplissez une des plus hautes charges, une des charges les plus honorables qu'il soit possible de confier à des hommes dans l'administration de la justice, que vous êtes juges et que vous devez vous montrer dignes de la position que vous occupez en rendant un verdict juste, en répondant aux questions suivant la preuve, sans passion, sans faveur, sans antipathie, sans acrimonie, bannissant de votre cœur et de votre esprit tout ce qui pourrait y faire impression soit contre l'une soit contre l'autre des parties en cause, ne vous rappelant que la preuve et la position honorable que vous occupez dans l'ordre judiciaire. Mais il y a une autre pensée plus sérieuse qui doit vous occuper. Vous avez pris votre Dieu à témoin que vous rendrez un verdict vrai, suivant la preuve qui serait faite devant vous, que vous rendrez un verdict juste et fondé sur la preuve. Vous avez juré cela. Soyez non seulement fidèles à vos devoirs de citoyens, ne remplissez pas seulement avec honneur la position qui vous est confiée dans l'administration de la justice, mais pensez au Juge Souverain qui vous entend. Réfléchissez que vous serez obligés de rendre compte du jugement que vous allez prononcer. Ne vous laissez influencer par rien de ce qui vous a été dit, par aucun des appels chaleureux que l'on vous a faits, mais n'écoutez que votre conscience et votre Dieu, et je n'ai pas de doute du jugement que vous rendrez.